



Discrétion des cliniciens

OBTENIR UNE LICENCE DE JUGE-ARBITRE DE RCA

Politique actuelle relative à l'attribution des licences de juge-arbitre:

- Pour obtenir une licence de juge-arbitre de RCA, une personne doit d'abord devenir adjoint(e) au (ou à la) juge-arbitre en suivant un atelier en ligne d'arbitrage de niveau 1.
- Une personne qui a suivi le programme de formation pratique de niveau 1 peut obtenir une licence de juge-arbitre de RCA en respectant toutes les étapes suivantes:
 - Suivre un atelier de formation pour devenir juge-arbitre de RCA (niveau 2);
 - Agir à titre de juge-arbitre stagiaire (niveau 2) pendant une période dont la durée peut varier d'un à trois ans;
 - Réussir l'examen écrit et pratique de niveau 2, (l'âge minimum pour passer l'examen est de 18 ans), et;
 - S'inscrire auprès de l'APA de la province dans laquelle elle réside et auprès de RCA.

Politique actuelle en matière d'expérience pratique

Pour l'expérience pratique, les juges-arbitres associés doivent actuellement compléter 10 quarts de responsabilité de deux heures dans quatre régates différentes pour être admissibles à passer l'examen écrit et l'examen pratique.

Dans les provinces ou les régions où il n'y a qu'une ou deux régates par année, cette exigence d'expérience pratique peut prendre plusieurs années à réaliser. C'est pourquoi certains juges-arbitres associés se retirent avant de passer l'examen, indiquant que deux ou trois ans représentent une période trop longue à leurs yeux pour obtenir une formation pour une responsabilité bénévole.

Nouvelle approche pour acquérir des expériences pratiques

Les exigences pour la licence de juge-arbitre de niveau 2 sont modifiées pour permettre aux juges-arbitres associés de passer leur examen avec moins que les 20 heures requises d'expérience pratique.

- Le niveau d'expérience nécessaire pour un(e) juge-arbitre associé(e) avant de passer l'examen serait à la discrétion du (de la) clinicien(ne).
- Les exigences pour les examens écrit et pratique ne changent pas.
 - La note de passage est de 80 % à l'examen écrit avant de passer à l'examen pratique.
 - Une note de 70 % à 79 % à l'examen écrit peut conduire à l'examen pratique avec des conditions, mais la note à l'examen pratique doit être au-dessus de 80 % pour obtenir une licence
- Si le (la) clinicien(ne) observe dans la portion pratique de l'examen que le juge-arbitre qui a récemment obtenu sa licence a besoin de plus d'expérience (par exemple, sur les départs, sur le positionnement des embarcations ou quelque chose d'autre), le (la) clinicien(ne) peut :
 - Prescrire un certain nombre de quarts de responsabilité à compléter par le (la) juge-arbitre qui récemment décroché sa licence, accompagné(e) par un(e) juge-arbitre d'expérience détenant une licence, un(e) juge-arbitre en chef ou un(e) clinicien(ne).
 - Quand le (la) juge-arbitre qui a récemment obtenu sa licence a satisfait aux exigences identifiées par le (la) clinicien(ne), celui/celle-ci passera du temps (une journée ou moins) avec le (la) juge-arbitre qui a récemment obtenu sa licence à une régata pour s'assurer que celui/celle-ci est bien équipé(e) pour effectuer son travail sans supervision.

21 juillet 2026
Comité de l'arbitrage de RCA